



Courrier à l'attention des joueurs et joueuses ayant participé
aux championnats régionaux vétérans 2023

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE
3, rue Dieudonné Costes
75013 PARIS
sportive@fftt.email

Chères Amies, Chers Amis,

Le Championnat de France Vétérans 2023 aura lieu à **St Julien de Concelles (44) du 8 au 10 avril 2023.**

Vous pouvez dès à présent vous pré-engager pour cette compétition directement via votre Espace Licencié sur SPID. Il est aussi possible, comme les années précédentes, que votre club vous inscrive directement via son espace club sur SPID **s'il est autorisé à saisir les engagements par la ligue.**

Vous avez jusqu'au mardi 28 février pour vous engager, dernier délai.

Tous les joueurs souhaitant participer au Championnat de France Vétérans doivent passer par l'étape décrite ci-dessus. **Y compris les vainqueurs et finalistes des échelons régionaux.**

Mode opératoire pour s'engager :

<http://www.fftt.com/doc/ModeoperatoireEspaceLicencies.pdf>

Attention : Ce pré-engagement ne garantit pas une participation à la compétition. Les joueurs retenus à l'issue de cette étape seront convoqués et devront confirmer leur participation à partir du 6 mars.

Pour pouvoir participer à cette édition 2023, vous devez avoir participé au Championnat Régional Vétérans de votre région.

Rappel des règlements :

VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

- d'office : le Champion du Monde ou d'Europe ou de France vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Métropolitaines :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2, V3 et V4 en messieurs

- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames

- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames

- suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Outremer : le vainqueur régional pour les tableaux V1, V2, V3 et V4 messieurs et V1, V2 et V3 dames.

- le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.